

DEPARTEMENT  
DES  
YVELINES

# MAIRIE D'EVECQUEMONT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20/24

SEANCE ORDINAIRE du 6 AVRIL 2024

OBJET :

**Renouvellement  
d'Adhésion au contrat  
« Application  
Intramuros »**

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 6 avril à 10h00, le Conseil Municipal d'EVECQUEMONT, légalement convoqué en date du 2 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

**Etaient présents :** Mme B. ASSAUD, Mme N. LARRIVE, M. T.LADREYT, M. JC. BARRAS, Maires adjoints  
M. V. BRACQUART, Mme E. BRAY, Mme C.CAUBET, Mme S. CORNU, Mme C.JEAN ANGELE, M. L. HABIB DAHOU, M. N.HERNANDEZ, Conseillers

Membres en exercice :

15

**Absents :** M.FURNAL a donné pouvoir à Mme C.JEAN ANGELE  
M. T. ANDRO a donné pouvoir à Mme C.CAUBET  
Mme S.BELLARD FARRELL a donné pouvoir à Mme B. ASSAUD

Mme Chrystelle CAUBET est élue secrétaire de séance

Présents :

12

**VU** le Code Général des Collectivités Locales ;  
**VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;  
**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

Votants :

15

**Considérant** la nécessité de renouveler l'adhésion à ce système de communication qui se fait via un compte relié à une plateforme sécurisée permettant de procéder à l'alimentation du contenu et relayer toutes les informations importantes auprès des épicomontois ayant téléchargé ladite application.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité / la majorité :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat « Application Intramuros » d'une durée de 4 ans, d'un montant de 259.20 € et tous documents y afférent,

- **DIT** que la dépense est inscrite au budget 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte pour son affichage et sa transmission en Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

Le Maire,  
Christophe NICOLAS

